



Communiqué de presse – installation du Conseil provincial – 6 décembre 2024

Le nouveau Collège provincial face à trois enjeux majeurs

Depuis ce 6 décembre, le Collège et le Conseil provincial sont en ordre de marche ! Le Conseil provincial est installé avec la prestation de serment des 56 Conseillers, dont 40 nouveaux élus. Le pacte de majorité déposé par la tripartite PS - les Engagés - MR a été voté. La composition du Collège provincial est confirmée ainsi que la répartition des compétences entre les quatre députés provinciaux.

Quatre et non plus cinq : cette réduction du nombre de membres du Collège provincial, rendue possible par le Code de la Démocratie locale, a été approuvée par le Conseil. Premier acte majeur de cette assemblée élue.

C'est devant la toute nouvelle Présidente de ce Conseil, Manon Mogenet (les Engagés) que les Députés ont prêté serment. Eric Massin (PS) devient Président d'un Collège également constitué de Pascal Lafosse (PS), David Lavaux (les Engagés) et Aurore Goossens (MR).

Des compétences transversales

Immédiatement réunis en un Collège extraordinaire avec le Gouverneur Tommy Leclercq, les membres de l'Exécutif provincial ont informé le Conseil de leur accord sur une répartition des compétences basée sur une large application du principe de transversalité.

- Le Président **Eric Massin** sera responsable du budget et des finances, du patrimoine (gestion des bâtiments), de la culture et de la communication, en tant que porte-parole du Collège. Il pilotera également la supracommunalité, avec la volonté affichée de développer ce service profitable aux communes mais également au citoyen.
- **David Lavaux** aura la charge de la politique sociale sur l'ensemble du territoire de la Province. Ceci comprend principalement l'accueil et l'hébergement, les services d'accompagnement, l'enseignement spécialisé, les pôles territoriaux, la politique de mise au travail de la personne handicapée, les services de santé mentale, les antennes de Hainaut Seniors. Les cultes et laïcité figurent aussi dans son portefeuille au même titre que les relations extérieures.
- **Pascal Lafosse** assurera la gestion de l'ensemble de l'enseignement secondaire de plein exercice et de promotion sociale ainsi que des centres psycho-médico-sociaux. Il présidera les structures de formation aux métiers des pouvoirs locaux et de la sécurité.

Il reste par ailleurs en charge des politiques internes, ressources humaines et informatique.

- **Aurore Goossens** sera compétente pour l'ensemble des politiques liées à l'éco-développement territorial, en ce compris le tourisme et la lutte contre les inondations. L'enseignement supérieur de plein exercice et de promotion sociale lui revient également. Elle assurera par ailleurs le suivi des trois zones de secours et sera associée à Pascal Lafosse dans la formation des acteurs de la sécurité civile afin d'assurer cohérence politique dans cette matière.

Trois enjeux majeurs

Comme l'a annoncé Eric Massin, le Collège provincial se trouve à pied d'œuvre pour faire face à plusieurs défis d'envergure. Le premier, et pas le moindre, concerne l'augmentation de la part provinciale dans le financement des zones de secours ou de la supracommunalité. *« A ce jour, ce sont près de 70 millions que la Province de Hainaut consacre à ces deux politiques, constate l'Exécutif provincial. Demain, potentiellement 150 millions. Des rencontres avec les autorités régionales seront nécessaires afin de clarifier les volontés et affirmations figurant dans la Déclaration de Politique Régionale ».*

La mise en oeuvre d'un dialogue avec le Gouvernement wallon est essentielle car *« les Provinces doivent faire face aux mêmes problématiques que les autres pouvoirs locaux, à savoir les charges de pension et leur évolution croissante »*. Mais aussi parce que les partenaires de la majorité provinciale entendent garantir et assurer le financement de l'emploi : engagement pris par chaque formation politique

Le deuxième objectif de nouveau Collège est de répondre à l'intention wallonne de ventiler certaines compétences provinciales vers d'autres niveaux de pouvoir. Cet exercice de rationalisation, attendu pour la mi-législature, la Province ne peut le mener seule tant il concerne la Région mais également les communes, les intercommunales et la Fédération Wallonie-Bruxelles. *« Dans cette démarche, nous aurons à mettre en exergue nos réalités territoriales et institutionnelles spécifiques ».*

Troisième défi identifié par la nouvelle majorité : inscrire en permanence l'Institution au cœur des nouveaux enjeux sociétaux et booster le service au citoyen. L'amélioration de l'accueil de la personne porteuse de handicap, l'évolution des méthodologies d'enseignement, l'optimisation de l'occupation du patrimoine provincial et son adaptation aux enjeux énergétiques : autant de dossiers qui figureront en tête des préoccupations du Collège.

La très prochaine Déclaration de politique provinciale en détaillera les contenus. Elle est attendue, tout comme la première modification budgétaire, pour février.

Notons enfin que les chefs de groupe des différents partis sont connus. Il s'agit de Jérôme Salingue pour le PS, de Valéry Gosselain pour le MR, d'Yves André pour les Engagés, de Thomas Lemaire pour le PTB et de Philippe Lesne pour Ecolo.

